

12 jan 2007 -15:38

CSNU - présidences organes subsidiaires

Le 11 janvier, les membres du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sont parvenus à un accord sur la répartition des présidences des organes subsidiaires du Conseil.

Le 11 janvier, les membres du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sont parvenus à un accord sur la répartition des présidences des organes subsidiaires du Conseil.

Bruxelles, le 12 janvier 2007 Le 11 janvier, les membres du Conseil de Sécurité des Nations-Unies sont parvenus à un accord sur la répartition des présidences des organes subsidiaires du Conseil. Il s'agit ici, d'une part, des comités de sanctions qui sont responsables du suivi des régimes de sanctions décidés par le Conseil de Sécurité, et, d'autre part, de comités et groupes de travail thématiques. Chaque membre du Conseil de Sécurité est automatiquement membre des organes subsidiaires du Conseil. La Belgique assurera la présidence de trois comités de sanctions : le comité de sanctions contre Al-Qaida/Talibans, le comité de sanctions contre la Côte d'Ivoire et le comité de sanctions contre l'Iran. Il a également été demandé à la Belgique d'assumer la responsabilité de la coordination dans le dossier Ethiopie/Erythrée. Ceci signifie que, selon la répartition informelle des tâches au sein du Conseil de Sécurité, la Belgique est d'abord désignée pour élaborer des propositions en vue d'obtenir une décision du Conseil de Sécurité dans ce dossier. Conformément à la ligne de conduite qu'elle s'est donnée dans le cadre de ses activités au Conseil de Sécurité, la Belgique accomplira les tâches qui lui incombent dans son rôle à la présidence de ces comités de sanctions et à la coordination dans le dossier Ethiopie/Erythrée avec professionnalisme et dévouement. La prise de décision au sein des comités de sanctions se fait à l'unanimité. Le président n'a pas pour mission de donner une direction politique au comité. Sa première responsabilité est de contribuer à trouver un consensus entre les membres du Conseil. La Belgique travaillera afin de faire en sorte que les travaux de ces comités se déroulent de façon optimale, contribuant de ce fait à l'exécution effective des régimes de sanctions décidés par le Conseil de Sécurité.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be